

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare Lille Flandres -
59000

La convention d'occupation signée le 24/04/2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP PROVINCE pour une durée de sept ans en gare de Lille Flandres pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 12 mars 2025 :

- Coffee Shop

Cet avenant, dont l'objet porte sur la modification de la redevance annuelle de base, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.